

GUIDE DE ROUTE / ROADBOOK

SOMMAIRE

Organisation	3
Les équipes engagées	4
La Classique Morbihan	5
Lieux pratiques	6
Plan départ / arrivée	7
Parcours / circuit final	8
Itinéraire horaire	9
Règlement de l'épreuve	11
Grand Prix du Morbihan Féminin	13
Lieux pratiques	14
Plan départ / arrivée	15
Parcours	16
Itinéraire horaire	17
Règlement de l'épreuve	18
Nos partenaires	20

ORGANISATION

COMPOSITION GPMO

Président

GUEGUEN Yannick 07 76 32 52 23 yaueguen@centreculinaire.com

Président d'Honneur

GUYOT Léon

1er Vice-Président

SEVENO Guy 07 51 67 75 72 guy.seveno@gmail.com

2eme Vice-Présidente en charge du secrétariat

VINCE Camille 06 73 15 30 56 camille.vincel@gmail.com

3eme Vice-Président

LAVILLONNIERE Benjamin 06 66 60 03 06 b.lavillonniere@yahoo.fr

Trésorière

LE CAM Stéphanie 06 60 81 31 98 stephanie.lecam56@gmail.com

Membres

BOUEDO Pierre
BURGUIN Sylvie
CESCATTI Philippe
DUVAL Romain
GLOAGUEN Vincent
HIVERT Alain
LE CAPITAINE Julien
LE GOUELLEC Adeline
LE LABOURIER Brigitte
LE LABOURIER Pierrick
MASSE Anne
ROBIC Yann

ORGANIGRAMME

DIRECTION

PRÉSIDENT

GUEGUEN YANNICK

DIRECTEUR DE L'ÉPREUVE

LAVILLONNIERE BENJAMIN

RESPONSABLE SÉCURITÉ

GUEGUEN YANNICK

FINANCES

LE CAM Stéphanie

PARTENARIAT

CESCATTI PHILIPPE LE GOUELLEC ADELINE

RELATIONS PUBLIQUES

CESCATTI PHILIPPE

COMMUNICATION & MARKETING

VINCE CAMILLE

COMPETITION

Responsable sportif

ROBIC Yann

Permanence/Secrétariat

ROBIC Yann

LE GOUELLEC Adeline

Relations Equipes

SEVENO Guy

Responsable pilotes

GLOAGUEN Vincent LAPPARTIENT Joseph

Responsable du parc auto et des parcours

GLOAGUEN Vincent

Réalisation graphique et

livre de route

VINCE Camille

ROBIC Yann

DUVAL Romain

Régulateur

LE DASTUMER Christophe

Protocole

GUEGUEN Yannick LE GOUELLEC Adeline

Responsable du local

anti-dopage

MASSE Anne

Chronométrage officiel MATSPORT TIMING

Bus commissaires et podium

OF-X et BSC

Speaker Radio-Tour

LAPPARTIENT Joseph

Ardoisier

ROBIC Sébastien

Animation

MANGEAS Daniel

MICHELIN Antoine

Radio et Dépannage neutre

HERMINE SERVICE COURSE

Fléchage / Défléchage

BOUEDO Pierre

LE GOFF Jean-Pierre

LE FLOC'H Jean

L'HARIDON Jean-Yves

MEDICAL

Médecin

Dr PHILIPPON

HEBERGEMENT

Responsable hébergement

SEVENO Guy

RESTAURATION / BUVETTE

Responsable restauration

Christian OLIVEUX

Responsable buvette

Régis LE CAM

ANIMATION VILLAGE

Responsable Animation village

LE LABOURIER Brigitte

MEDIAS

Responsable du pôle médias

VINCE Camille

COLLEGE DES

COMMISSAIRES

Président du jury

Jurgen DERYCKERE (BEL)

Commissaire 1

BERTHELOT Gabriel

Commissaire 2

ROUZIERE Mickael

Juge à l'arrivée

LEFEBVRE Yanick

Commissaire moto 1 GODIN Claude

GODIN Claude

Commissaire moto 2

BOSQUET Regis

LES EQUIPES ENGAGEES



UCI WORLD TEAM FDJ SUEZ (6 MAI UNIQUEMENT)



UCI WORLD TEAM HUMAN POWERED HEALTH USA



UCI WORLD TEAM UNO-X NOR



CONTINENTALE UCI AG INSURANCE SOUDAL QUICK-STEP BEL



CONTINENTALE UCI ARKEA PRO CYCLING FRA



CONTINENTALE UCI AWOL O'SHEA GRB



CONTINENTALE UCI BTC CITY LJUBLJANA SCOTT



CONTINENTALE UCI CANYON // SRAM GENERATION GER



CONTINENTALE UCI CONTINENTALE UCI CERATIZIT WNT COFIDIS WOMEN TEAM CYNISCA CYCLING FRA



CONTINENTALE UCI USA



MAT ATOM DEWELOPER



CONTINENTALE UCI CONTINENTALE UCI CONTINENTALE UCI

FRA

ITA



STADE ROCHELAISTASHKENT CITY WOMEN TEAM BRIDGELANE CHARENTE MARITIME PRO. CYCLING TEAM



AUS



CONTINENTALE UCI CONTINENTALE UCI TEAM DUKLA PRAHA WOMEN



CONTINENTALE UCI TEAM GRAND EST KOMUGI LA FABRIQUE FRA



CONTINENTALE UCI CONTINENTALE UCI CONTINENTALE UCI TEAM GROUPE ABADIE TOP GIRLS FASSA FRA BORTOLO



TORELLI IRI



CONTINENTALE UCI CONTINENTALE UCI UAE DEVELOPMENT ITA



WCC TEAM



NATIONALE 1 LANESTER WOMEN MORBIHAN FRA



NATIONALE 1 DE LOIRE FEMININ FRA



NATIONALE 1 TEAM CENTRE VAL TEAM ELLES GROUPAMA VC MORTEAU PAYS DE LOIRE FRA



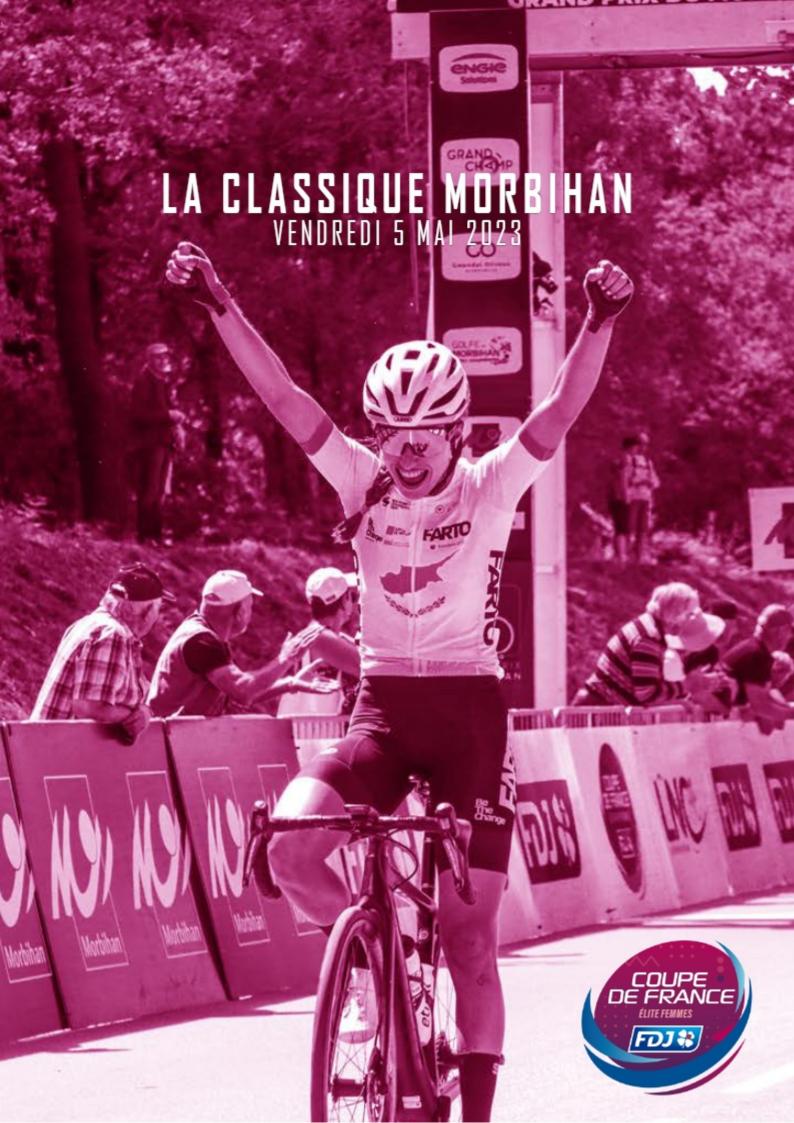
NATIONALE 1 MONTBENOIT FRA



EQUIPE RÉGIONALE BRETAGNE FRA



EQUIPE RÉGIONALE SUD FRA



LIEUX PRATIQUES

PERMANENCE

DATE HEURE LIEU

Vendredi 5 mai 9H15 - 10H30 Centre culturel L'Écusson, rue du Pont Mareuc, 56120 Josselin

DISTRIBUTION DES PIECES OFFICIELLES

DATE HEURE LIEU

Vendredi 5 mai 9H30 - 10H30 Centre culturel L'Écusson, rue du Pont Mareuc 56120 Josselin

REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

DATE HEURE LIEU

Vendredi 5 mai 10H45 Centre culturel L'Écusson, rue du Pont Mareuc, 56120 Josselin

REUNION SECURITE UCI PILOTES ECHELON COURSE

DATE HEURE LIEU

Vendredi 5 mai 11H15 Centre culturel L'Écusson, rue du Pont Mareuc, 56120 Josselin

PERMANENCE D'ARRIVEE

DATE HEURE LIEU

Vendredi 5 mai | 15H00 -19H00 | Centre culturel L'Écusson, rue du Pont Mareuc, 56120 Josselin

SALLE DE PRESSE

DATE HEURE LIEU

Vendredi 5 mai 15H00 -19H00 Centre culturel L'Écusson, rue du Pont Mareuc, 56120 Josselin

HOPITAUX

VANNES

CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE Hôpital Chubert

20, Boulevard Maurice Guillaudot

(près de la gare SNCF)

B.P. 70555 56017 VANNES CEDEX

Tél.: 02.97.01.41.41 (accueil) 02.97.01.41.30 (urgences)

PONTIVY

CENTRE HOSPITALIER DU CENTRE BRETAGNE Hôpital de Pontivy

Site de Kerio

B.P. 70023 56306 PONTIVY

Tél.: 02.97.79.00.00 (accueil)

PLAN DEPART / ARRIVEE





Légende



Parking organisation, invités, officiels

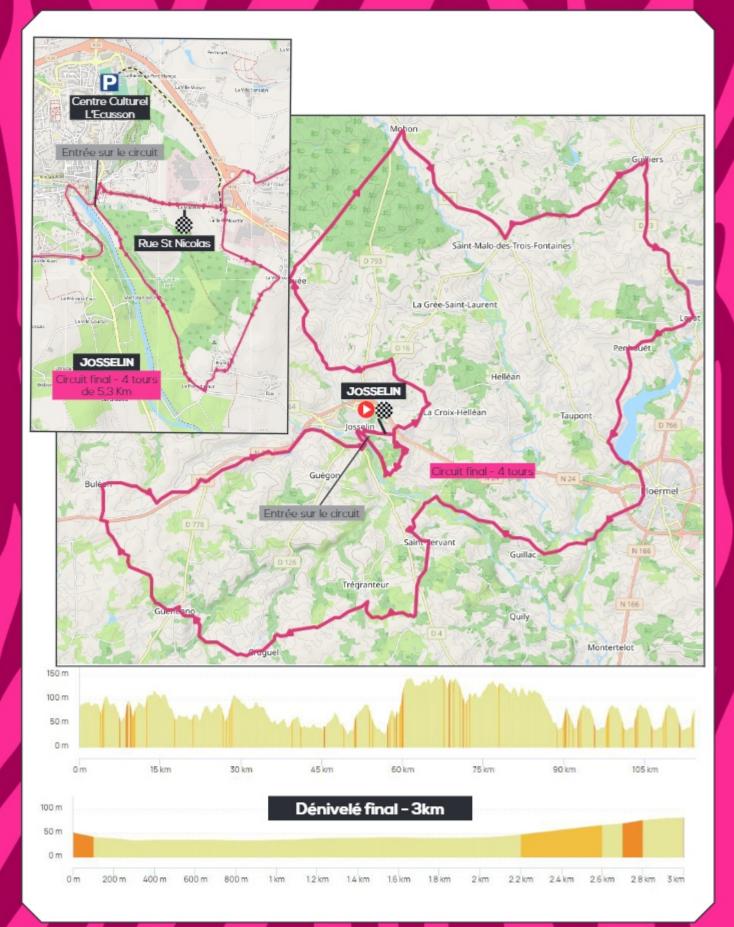
Point de passage obligatoire OFX Portique d'arrivée

POD Podium protocolaire



Secours

PARCOURS / CIRCUIT FINAL



ITINERAIRE HORAIRE

LA CLASSIQUE MORBIHAN (1/2) KM KM 36 37 38					
KM KM A PARCOURIR PARCOURUS		ITINERAIRE		37 Km/H	38 Km/
		JOSSELIN - Centre culturel L'Ecusson - DEPART FICTIF	12H2O	12H2O	12H2
114,7	0	3,6 km après DÉPART REEL, rue Saint-Nicolds	12H30	12H30	12H3
114,3	0,4	Prendre Rue Saint-Nicolas et La Madeleine en direction de La Belle Alouette/D724	12hH31	12H31	12H3
113,2	1,5	LA CROIX HELLEAN Suivre D129 en direction de La Croix-Helléan	12H33	12H32	12H3
112,4	2,3	Tourner à gauche puis à droite direction la ville Brien	12H34	12H34	12H3
111,7	3	Tourner à gauche direction la Ville Robert	12H35	12H35	12H3
110,5	4,2	À l'intersection, tout droit puis de suite à droite direction la Ville Robert		12H37	12H3
109,9	4,8	FORGES DE LANOUEE Prendre à gauche sur D16	12H38	12H38	12H3
108,7	6	Prendre à gauche sur D793	12H40	12H40	12H3
108,6	6,1	Prendre à droite sur la Regobe	12H40	12H40	12H4
107,3	7,4	Tourner à droite	12H42	12H42	12H
103,6	11,1	Prendre à gauche sur PL de l'Église/D157	12H49	12H48	12H
103,3	11,4	Prendre à droite sur Pl. de l'Église/D155	12H49	12H48	12H
97,1	17,6	Prendre à gauche sur D793		12H59	12H
96,2	18,5	MOHON Prendre à droite sur Rue de la Mairie/D8		13H00	12H
90,1	24,6	SAINT MALO DES TROIS FONTAINES Carrefour, prendre à gauche		13H10	13H
83,6	31,1	GUILLIERS D16 tourne légèrement à gauche et devient Rue du Calvaire		13H2O	13H
83,5	31,2	Prendre à droite sur Rue de la Mairie/D13	13H22	13H21	13H
76,9	37,8	LOYAT Tourner à droite sur rue de Kernéant	13H33	13H31	13H
76,7	38	Prendre à droite sur PL de l'Église/D157 puis à gauche	13H33	13H32	13H
74,1	40,6	Tourner à gauche pour rester sur Penhoët	13H38	13H36	13H
70,2	44,5	Tourner à gauche pour rester sur La Croix Huguet		13H42	13H
68,5	46,2	PLOERMEL Au rond-point, prendre la 1re sortie sur Rue du Pardon/ D8E		13H45	13H
67,8	46,9	Au rond-point, continuer tout droit sur D122		13H46	13H
58,4	50,2	GUILLAC Prendre à droite sur Sabréhan		13H51	13H
51,2	56,1	Tourner à gauche pour rester sur D122		14H01	13H
58,1	56,6	SAINT SERVANT SUR OUST Prendre à gauche sur Saint-Gobrien/ D122		14H02	13н
57,5	57,2	Prendre à droite sur Rue du Champ Lambert/D122	14H05	14H03	14H
56,3	58,4	Prendre à gauche sur D143	14H07	14H05	14H

ITINERAIRE HORAIRE

		LA CLASSIQUE MORBIHAN (2/2)			
KM A PARCOURIR	KM PARCOURUS	ITINERAIRE	36 Km/H	37 Km/H	38 KM/H
55,5	59,2	Prendre à droite sur Le Bourg/D151	14H09	14H06	14H03
53,7	61	Prendre en face sur D151	14H12	14H09	14H06
52,2	62,1	Prendre à droite sur Les Noës	14H14	14H11	14H08
50,2	64,5	GUEGON Prendre à gauche sur D122	14H18	14H15	14H12
44,8	69,9	CRUGUEL Continuer tout droit sur D160	14H27	14H23	14H2O
41,3	73,4	GUEHENNO Prendre à droite sur Rue Abbé Jacquot	14H32	14H29	14H26
41,2	73,5	Prendre à gauche sur Rue du Château/D123	14H33	14H29	14H26
41,1	73,6	Prendre à gauche sur Rue nationale/D778	14H33	14H29	14H26
40,9	73,8	Prendre à gauche sur Pl. du Marché/D160	14H33	14H30	14H27
36,1	78,6	BULEON Au rond-point, prendre la 3e sortie et continuer sur D165	14H41	14н37	14H34
35,9	78,8	Prendre à droite sur D155	14H41	14H38	14H34
34,7	80	Prendre la direction nord-ouest sur Rue de la Mairie/D155 vers Rue de la Forge	14H43	14H40	14H36
32,2	82,5	Prendre à gauche sur D724	14H48	14H44	14H40
30,0	84,7	GUEGON Au rond-point, prendre la 2e sortie sur La Pointe/ D724	14H51	14н47	14H44
26,2	88,5	Tourner légèrement à gauche pour rester sur D724	14H58	14H54	14H50
23,9	90,8	Au rond-point, prendre la 2e sortie sur La ville Allain/D4	15H01	14H57	14H53
23,3	91,4	JOSSELIN Au rond-point, continuer tout droit sur Rue du Gé- néral de Gaulle		14H58	14H54
22,4	92,3	Rue du Général de Gaulle tourne à droite et devient Rue du 15H04		15H00	14H56
22,2	92,5	Entrée sur le circuit	15H04	15H00	14H56
21,2	93,5	JOSSELIN - 1er passage sur la ligne	15H06	15H02	14H58
15,9	98,8	Début du 2ème TOUR	15H15	15H10	15H06
10,6	104,1	Début du 3ème TOUR	15H23	15H19	15H14
5,3	109,4	Début du 4ème TOUR	15H32	15H27	15H23
0	114,7	JOSSELIN-ARRIVEE	15H41	15H36	15H31

DEPART DE JOSSELIN

Rassemblement de départ : Centre culturel L'Écusson, 56120 Josselin, sur la ligne d'arrivée.

Signature : de 11H40' à 12H15'. Appel des courers : 12H15'.

Départ fictif : 12H20'.

Départ réel lancé : 12H30', rue Saint-Nicolas

ARRIVEE A JOSSELIN

L'arrivée est jugée sur la rue St Nicolas à l'extrémité d'une légère montée de 900 m (Largeur 6m).

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve «La Classique Morbihan» est organisée par l'association «Grand Prix Morbihan Organisation» sous le règlement de l'Union Cycliste Internationale (U.C.I.). Elle se dispute le vendredi 5 mai 2023.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes de la catégorie Femmes Elite. Elle est inscrite au calendrier UCI, comptant pour la Coupe de France FDJ. L'épreuve est de classe WE 1.1. Conformément au règlement UCI, article 2 : 10.017, elle attribue les points suivants aux vingtcinq premières classées : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 5, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3 pour le classement UCI Femmes elite.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : UCI Women's World teams (Mini 1, max 7) / equipes Continentales Femmes UCI / equipes professionnelles cyclo-cross UCI / equipes nationales / equipes régionales et de club. Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, chaque équipe devra être composée d'un minimum de 4 compétitrices et d'un maximum de 6 compétitrices.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient le vendredi 5 mai 2023 de 9H15 à 10H30 au centre culturel L'écusson, rue de l'écusson, 56120 Josselin.

La permanence d'arrivée s'effectuera à l'issue de l'épreuve au centre culturel L'écusson, rue du Pont Mareuc, 56120 Josselin, de 15h00 à 19h00. La confirmation des partantes, le retrait des dossards et des plaques de cadre par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 9H15 à 10H30 le vendredi 5 mai 2023.

La réunion des directeurs sportifs, organisée en présence de la direction de l'épreuve et des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 10H45 le vendredi 5 mai 2023 et aura lieu au centre culturel L'écusson, rue de l'écusson, 56120 Josselin.

ARTICLE 5. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.4875 Mhz.

ARTICLE 6. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la société Hermine Service Course au moyen de trois voitures et une moto de dépannage avec mécaniciens.

ARTICLE 7. ZONE DE DECHETS

Une zone de déchets sera matérialisée au km 74, dans la municipalité de Guéhenno.

ARTICLE 8. ARRIVÉE

L'arrivée étant jugée sur un circuit, l'entraide entre les compétitrices d'une même équipe ne peut se faire que si elles se trouvent au même point kilométrique de l'épreuve.

Afin d'éviter les interversions qui pourraient résulter du mélange des compétitrices de différents pelotons, les commissaires peuvent décider une neutralisation des groupes attardés. Toute compétitrice arrivant dans un délai dépassant 8% du temps de la vainqueur n'est plus retenue au classement.

Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

Une dérivation pour les véhicules est prévue Rue Lande de Prassun (250 m avant la ligne d'arrivée sur la gauche).

ARTICLE 9. CLASSEMENTS ANNEXES

La Coupe de France Femmes Elite FDJ comporte deux classements pour l'ensemble des concurrentes et des équipes au départ (françaises et étrangères):

- Classement individuel
- Classement par équipes

En cas d'ex-æquo, les concurrentes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2èmes, puis de 3èmes places. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche qui les départage. Seules les concurrentes ayant terminé l'épreuve figurent dans ce classement.

ARTICLE 10. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les concurrentes suivantes doivent se présenter en tenue au protocole :

- Les trois premières de l'épreuve
- La leader de la Coupe de France FDJ à l'issue de l'épreuve
- La plus combative du jour

Ces participantes se présenteront dans un délai de dix minutes maximum après leur arrivée.

ARTICLE 11. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve.

En outre, la législation antidopage française s'applique aux dispositions du contrôle antidopage.

Le contrôle antidopage a lieu dans un camion prévu à cet effet par la société OF-X. Il se situe sur le site départ/arrivée de Josselin.

ARTICLE 12, PRIX

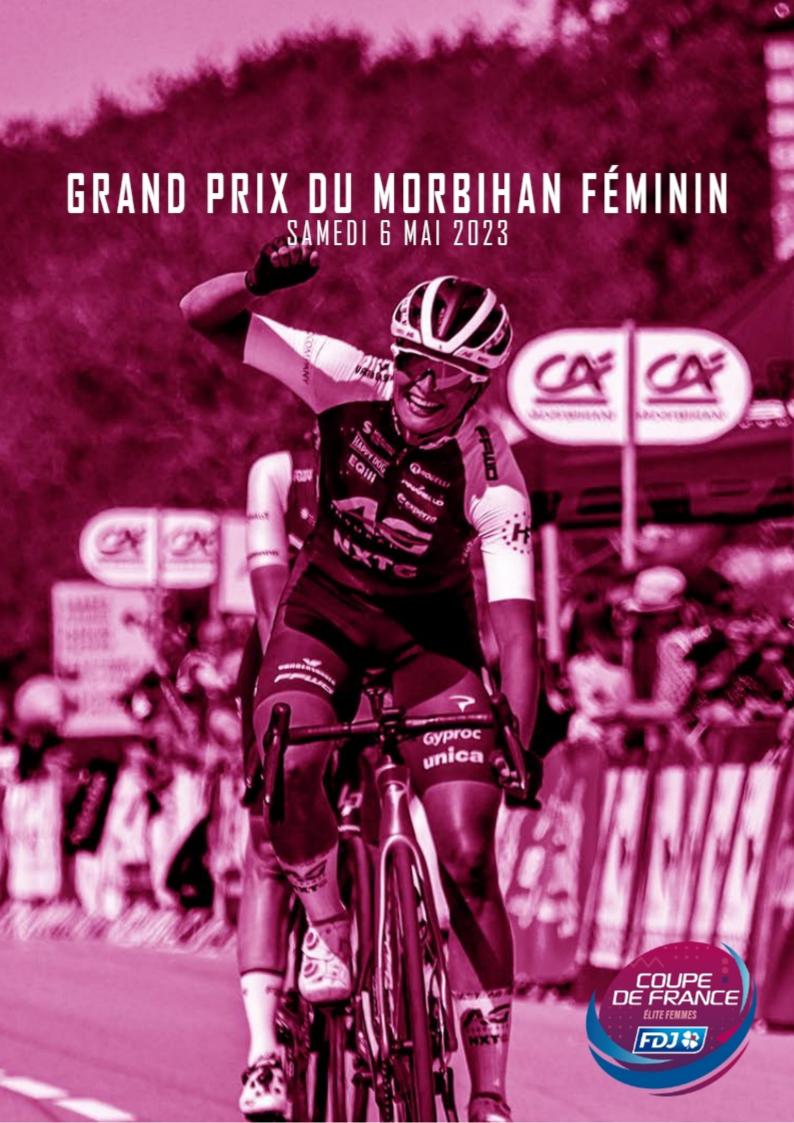
Les prix suivants (en euros) sont attribués aux vingt premières du classement scratch selon la grille UCI :

l ^{er}	560€	11ème	90€
2 ^{ème}	485€	12 ^{ème}	90€
3 ^{ème}	400€	13 ^{ème}	90€
4 ^{ème}	250€	14 ^{ème}	90€
5 ^{ème}	220€	15 ^{ème}	90€
6 ^{ème}	205€	16 ^{ème}	90€
7 ^{ème}	195€	17 ^{ème}	90€
8 ^{ème}	175€	18 ^{ème}	90€
9 ^{ème}	160€	19 ^{ème}	90€
10 ^{ème}	90€	20 ^{ème}	90€

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de **3640 euros.**

ARTICLE 13. PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.



LIEUX PRATIQUES

PERMANENCE

HEURE LIFU DATE

Vendredi 5 mai 9H15 - 10H30 Centre culturel L'Écusson, rue du Pont Mareuc, 56120 Josselin

DISTRIBUTION DES PIECES OFFICIELLES

DATE HEURE LIEU

Vendredi 5 mai 9H30 - 10H30 Centre culturel L'Écusson, rue du Pont Mareuc 56120 Josselin

REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

DATE HEURE LIEU

Vendredi 5 mai 10H45 Centre culturel L'Écusson, rue du Pont Mareuc, 56120 Josselin

REUNION SECURITE UCI PILOTES ECHELON COURSE

DATE HEURE LIEU

Vendredi 5 mai 11H15 Centre culturel L'Écusson, rue du Pont Mareuc, 56120 Josselin

PERMANENCE D'ARRIVEE

LIEU DATE HEURE

Site d'arrivée à Plumelec Samedi 6 mai 16H00 - 19H00

SALLE DE PRESSE

DATE HEURE LIEU

Samedi 6 mai 15H00 - 19H00 Site d'arrivée à Plumelec

HOPITAUX

VANNES

CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE Hôpital Chubert

20, Boulevard Maurice Guillaudot (près de la gare SNCF)

B.P. 70555 56017 VANNES CEDEX

Tél.: 02.97.01.41.41 (accueil) 02.97.01.41.30 (urgences)

PONTIVY

CENTRE HOSPITALIER DU CENTRE BRETAGNE

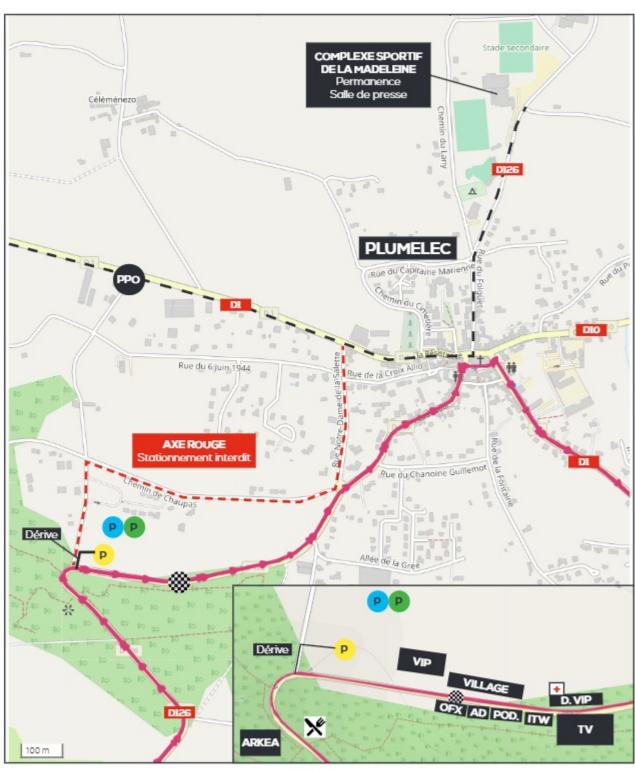
Hôpital de Pontivy

Site de Kerio

B.P. 70023 56306 PONTIVY

Tél.: 02.97.79.00.00 (accueil)

PLAN DEPART / ARRIVEE



<u>Légende</u>

- Parking organisation, invités, officiels
- Parking presse
- Parking équipes



Secours



Restauration



Point de passage obligatoire VIP Espace invités

OFX Portique d'arrivée

AD Anti-dopage

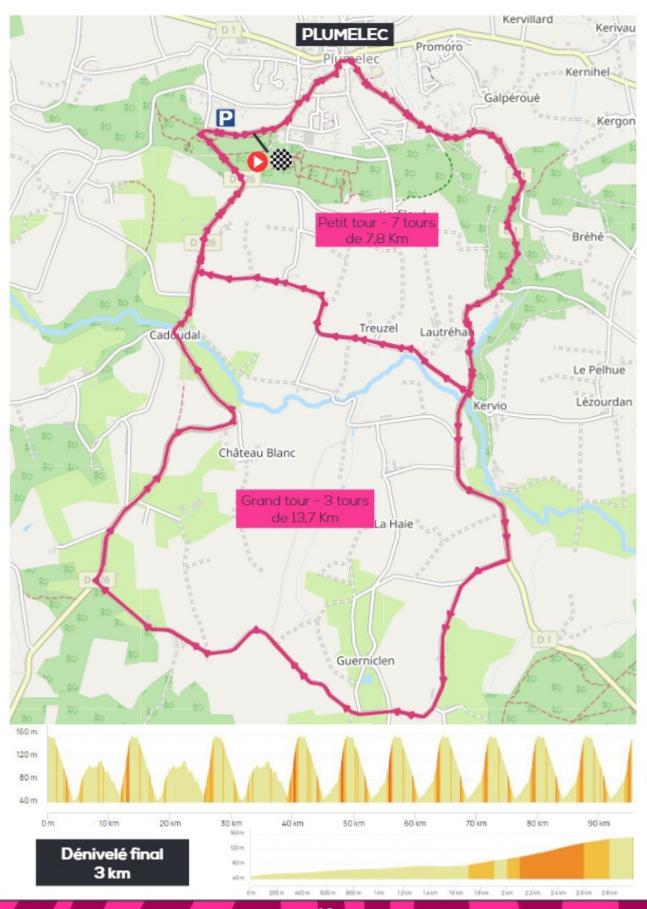
POD Podium protocolaire

ITW Zone interview

TV Zone technique TV

D.VIP Dérive invités

PARCOURS



ITINERAIRE HORAIRE

GRAND PRIX DU MORBIHAN FEMININ					
KM A PARCOURIR	KM PARCOURUS	ITINERAIRE	36 KM/H	37 KM/H	38 KM/H
95,7	0	PLUMELEC - DEPART REEL Début 1 er grand tour	8H50	8H50	8H50
94,8	0,9	PLUMELEC - Centre bourg	8H51	8H51	8H51
90,3	5,4	Carrefour D.1 - C.3	8H59	8H59	8H59
89,2	6,5	Penclen	9H01	9H01	9H01
86,1	9,6	Carrefour C.R.3 - D.126	9H06	9H06	9H06
83,8	11,9	Cadoudal - D.126	9H10	9H10	9H09
82	13,7	PLUMELEC – début 2ème grand tour	9H13	9H13	9H12
68,3	27,4	PLUMELEC – début 3ème grand tour	9H36	9H35	9H34
54,6	41,1	PLUMELEC - début ler petit tour	9H59	9H58	9H56
53,7	42	Carrefour D.126 - D.1	10H01	9H59	9H57
50,3	45,4	Carrefour D.1 - C.8	10H06	10H04	10H02
48,1	47,6	Carrefour C.8 - D.126	10H10	10H08	10H06
46,8	48,9	PLUMELEC - début 2ème petit tour	10H13	10H10	10H08
39	56,7	PLUMELEC - début 3ème petit tour	10H25	10H22	10H22
31,2	64,5	PLUMELEC - début 4ème petit tour	10H38	10H35	10H32
23,4	72,3	PLUMELEC - début 5ème petit tour	10H51	10H47	10H45
15,6	80,1	PLUMELEC - début 6ème petit tour	11H04	11H00	10H57
7,8	87,9	PLUMELEC - début 7ème petit tour	11H17	11H12	11H09
0	95,7	PLUMELEC - ARRIVEE	11H30	11H25	11H21

DEPART DE PLUMELEC

Rassemblement de départ : Au sommet de la Côte de Cadoudal, sur la ligne d'arrivée.

Signature : de 7H50' à 8H40'. Appel des coureurs : 8H35'.

Départ réel lancé : 8H55', sur la ligne d'arrivée, au sommet de la côte de Cadoudal (D.126).

ARRIVEE A PLUMELEC

Les arrivées sont jugées sur la D.126 à l'extrémité d'une ligne droite de 250m en faux plat et au sommet de la côte de Cadoudal après une ascension de 1400m à 6,5% de moyenne (Largeur 7m).

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve (Grand Prix du Morbihan Féminin) est organisée par l'association (Grand Prix Morbihan Organisation) sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (U.C.I.).

Elle se dispute le samedi 6 mai 2023.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes de la catégorie Femmes Elite. Elle est inscrite au calendrier UCI, comptant pour la Coupe de France FDJ. L'épreuve est de classe WE 1.1. Conformément au règlement UCI, article 2 : 10.017, elle attribue les points suivants aux vingt-cinq premières classées : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 5, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3 pour le classement UCI Femmes elite.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : UCI Women's World teams (Mini 1, max 7) / equipes Continentales Femmes UCI / equipes professionnelles cyclo-cross UCI / equipes nationales / equipes régionales et de club. Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, chaque équipe devra être composée d'un minimum de 4 compétitrices et d'un maximum de 6.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient le vendredi 5 mai 2023 de 9H30 à 10H45 au centre culturel L'écusson, rue de l'écusson, 56120 Josselin.

La permanence d'arrivée s'effectuera à l'issue de l'épreuve sur le site d'arrivée, le samedi 6 mai de 15h00 à 19h00.

La confirmation des partantes, le retrait des dossards et des plaques de cadre par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 9H30 à 10H30 le vendredi 5 mai 2023.

La réunion des directeurs sportifs, organisée en présence de la direction de l'épreuve et des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 10H45 le vendredi 5 mai 2023 et aura lieu au centre culturel L'écusson, rue de l'écusson, 56120 Josselin.

ARTICLE 5. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.4875 Mhz.

ARTICLE 6. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la société Hermine Service Course au moyen de trois voitures et une moto de dépannage avec mécaniciens.

ARTICLE 7. ZONE DE DECHETS

Une zone de déchets sera matérialisée 1500m avant la ligne d'arrivée.

ARTICLE 8. ARRIVÉE

L'arrivée étant jugée sur un circuit, l'entraide entre les compétitrices d'une même équipe ne peut se faire que si elles se trouvent au même point kilométrique de l'épreuve.

Afin d'éviter les interversions qui pourraient résulter du mélange des compétitrices de différents pelotons, les commissaires peuvent décider une neutralisation des groupes attardés. Toute compétitrice arrivant dans un délai dépassant 8% du temps de la vainqueur n'est plus retenue au classement.

Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

Une dérivation pour les véhicules est prévue Rue Lande de Prassun (250 m

avant la ligne d'arrivée sur la gauche).

ARTICLE 9. CLASSEMENTS ANNEXES

La Coupe de France Femmes Elite FDJ comporte deux classements pour l'ensemble des concurrentes et des équipes au départ (françaises et étrangères):

- Classement individuel
- Classement par équipes

En cas d'ex-æquo, les concurrentes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2èmes, puis de 3èmes places. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche qui les départage. Seules les concurrentes ayant terminé l'épreuve figurent dans ce classement.

ARTICLE 10. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les concurrentes suivantes doivent se présenter en tenue au protocole :

- Les trois premières de l'épreuve
- La leader de la Coupe de France FDJ à l'issue de l'épreuve
- La plus combative du jour
- La meilleure concurrente sur l'ensemble des deux épreuves selon la somme des places la moins élevée. En cas d'égalité, les concurrentes seront départagées par la meilleure place sur le Grand Prix du Morbihan Féminin.
- La meilleure équipe sur l'ensemble des deux épreuves selon la somme des places de la meilleure représentante de l'équipe dans chaque course. En cas d'égalité, les équipes seront départagées par la meilleure placede leur meilleure représentante sur le Grand Prix du Morbihan Féminin.

Ces participantes se présenteront dans un délai de dix minutes maximum après leur arrivée.

ARTICLE 11. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve.

En outre, la législation antidopage française s'applique aux dispositions du contrôle antidopage.

Le contrôle antidopage a lieu dans un camion prévu à cet effet par la société OF-X. Il se situe sur le site départ/arrivée de Plumelec

ARTICLE 12, PRIX

Les prix suivants (en euros) sont attribués aux vingt premières du classement scratch selon la grille UCI:

ler	560€	11ème	90€
2 ^{ème}	485€	12 ^{ème}	90€
3 ^{ème}	400€	13 ^{ème}	90€
4 ^{ème}	250€	14 ^{ème}	90€
5 ^{ème}	220€	15 ^{ème}	90€
6 ^{ème}	205€	16 ^{ème}	90€
7 ^{ème}	195€	17 ^{ème}	90€
8 ^{ème}	175€	18 ^{ème}	90€
9ème	160€	19 ^{ème}	90€
10 ^{ème}	90€	20 ^{ème}	90€

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de **3640** euros.

ARTICLE 13. PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

GRAND PRIX DU MORBIHAN LES PARTENAIRES

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS













PARTENAIRES OFFICIELS





















FOURNISSEURS OFFICIELS









PARTENAIRES MEDIAS







